



1

## PROCEDURE EN CAS DE DEVERSEMENT MINEUR DE PRODUIT POLLUANT



\* Un déversement mineur → représente un ? fuite légère ou chronique

\* Produit polluant → Huile, gasoil, peinture, débituminant végétal, etc...

### 1. SECURISER – STOPPER - CONFINER

- **Analyser la situation pour ne pas se mettre en danger** : le déversement est-il vraiment mineur ? le produit est-il toxique ? (acide, solvant, ...) – Existe-t-il un risque d'incendie ? Faut-il protéger la zone (risque de collision) ?
- **S'équiper** : Mettre les EPI adaptés avant d'entrer en contact avec le produit (gants, lunettes, ...)
- **Stopper** : stopper le déversement (fermer la vanne, relever le fût, colmater la fuite,...)
- **Confiner** : Existe-t-il une possibilité d'écoulement vers un réseau, un cours d'eau ? = barrage de sable, boudin absorbant, fermeture des portes, ... La pollution ne doit pas s'étendre !

### 2. TRAITER LA POLLUTION

- **Avec un matériau absorbant** (sable, terre diatomée,...) : recouvrir rapidement la pollution avec le matériau absorbant, laisser agir 5 à 10 minutes, en rajouter si besoin (la couche supérieure doit rester sèche)
- **Avec des feuilles absorbantes** : recouvrir rapidement la pollution à l'aide des feuilles tout en appuyant, changer les feuilles tant que de besoin dès qu'elles sont saturées. Recommencer l'opération jusqu'à assécher la source

### 3. RAMASSER – EVACUER - AVERTIR

- **Ramasser** : ramasser l'ensemble des feuilles absorbantes souillées et les confiner dans un sac plastique résistant – Ramasser l'ensemble du matériau absorbant à l'aide d'une pelle et d'un balai
- **Evacuer** : évacuer l'absorbant souillé et son contenant dans une poubelle (cubitainer) spécifique dédiée aux déchets dangereux (indication : **déchets dangereux - matériaux souillés**) – Si vous ne savez pas où jeter le polluant, demandez à votre responsable hiérarchique.
- **Avertir** : Avertir son responsable hiérarchique de l'incident, si vous avez bien réagi il ne pourra que vous féliciter. De plus, si la pollution a eu lieu sur une surface non revêtue, les terres résiduelles seront à traiter.

